

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL**

Province de <b>HAINAUT</b>	<u>Séance du</u> : 27 mai 2019
Administration Communale de <b>QUEVY</b>	<u>Présents</u> : MM. Florence Lecompte, Bourgmestre-présidente. David VOLANT, Alexis JAUPART, Muriel COCHEZ, Laurent BOUGARD, échevins. Sophie BOTERDAEL, Présidente du CPAS Christine SEVERYNS, Directrice générale
Réf. du dossier : 19.22.0864	

**Objet : Comptabilité communale - Redevance communale pour l'accueil extra-scolaire - Exercices 2019 à 2025 inclus.**

Le Collège communal :

Vu la Circulaire de l'Exécutif wallon du 16 mai 2019, relative à l'élaboration des budgets communaux ;

Vu que l'avis de légalité du Directeur financier doit être sollicité, et ce en vertu de l'article L1124-40 §1, 4° du CDLD;

Considérant que le projet de règlement a été communiqué au Directeur financier en date du 09 mai 2019;

Considérant que le Directeur financier a émis un avis favorable en date du 09 mai 2019, avis joint en annexe ;

Vu les modifications à apporter au projet de la redevance communale;

Le montant de la redevance est fixé comme suit :

- 1 € pour la garderie du matin durant une période comprise entre 7h00 à 8h15
  - 1 € pour la garderie du soir durant une période comprise entre 15h30 à 18h00
  - 10€ pour la garderie du mercredi après-midi de 12h30 à 18h00
- Chaque période entamée est due.
- 1,50 € pour la garderie du matin et du soir lors des journées d'activités QuévyJuniors

**DECIDE** de soumettre pour approbation au prochain Conseil communal, le règlement de la redevance communale pour l'accueil extra-scolaire - Exercices 2019 à 2025, suivant projet modifié.

En séance même date que ci-dessus:

La Secrétaire,  
(s) C. SEVERYNS  
Pour extrait conforme :  
QUEVY, le 27 mai 2019  
La Directrice générale,

La Présidente,  
(s) F. LECOMPTE

La Bourgmestre,



Christine SEVERYNS



Florence LECOMPTE